

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

1. Intitulé du module : Perspectives occupationnelles

2026-2027

Code : S.ER.SO.1101.F.26

Type de formation : Bachelor

Niveau :

☒ Module de base

☒ Module d'approfondissement

Type : Module principal

Caractéristique : ☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre

☐ Module sur 2 semestres

☒ Semestre d'automne

☐ Semestre de printemps

☐ Autre :

2. Organisation

Crédits ECTS : 6

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques : Anglais

Exigences liées à la fréquentation de la formation : La présence à certains cours est obligatoire. Voir point 6.

3. Prérequis

☐ Avoir validé le module

☐ Avoir suivi le module

☒ Pas de prérequis

☐ Autre :

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

A. Rôle d'Expert·e :

A1. Comprendre les fondements conceptuels et les théories internationalement reconnues de l'ergothérapie, de la science de l'occupation et des disciplines scientifiques de référence et appliquer efficacement ses compétences d'expert·e en facilitation des occupations afin de favoriser la participation de sa clientèle à la société.

A4. Analyser les occupations et les facteurs environnementaux et les adapter aux besoins des patient·es/client·es.

A5. Analyser les facteurs sociaux, spatiaux, temporels, culturels, institutionnels et politiques et en prendre compte, dans ses interventions.

A7. Etre familiarisé·e avec les résultats de la recherche en ergothérapie et en science de l'occupation et en tirer des conséquences pour ses interventions.

E. Rôle de Promoteur·trice de la santé :

E2. S'engager pour une société inclusive et sans obstacles, et pour des conditions favorables à la santé.

F. Rôle d'Apprenant·e et de Formateur·trice :

F1. Soutenir son propre processus d'apprentissage ainsi que celui de ses collègues en créant des conditions d'apprentissage favorables.

G. Rôle de Professionnel·le :

G3. Mobiliser ses aptitudes et ses forces personnelles de façon adéquate pour promouvoir le développement de la profession d'ergothérapeute.

Objectifs généraux d'apprentissage

- Connaître la notion d'occupation en ergothérapie et ses définitions
- Connaître la notion de contexte et de situation
- Expérimenter des occupations
- Connaître le modèle Personne-Environnement-Occupation (PEO) de Mary Law.
- Connaître la notion de singularité, de granularité et de contexte (aussi en lien avec la durabilité) en lien avec les occupations.
- Comprendre la notion de routines, d'habitudes, d'habitudes de vie, de la vie de tous les jours, de la vie courante, et l'appartenance en lien avec les occupations.
- Comprendre la notion de granularité.
- Comprendre les représentations sociales du handicap.
- Comprendre la participation et la justice occupationnelle.
- Comprendre comment la participation est protégée dans le droit suisse.
- Comprendre les classifications : Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF) et Processus de production du handicap (PPH).
- Comprendre les théories du handicap.

5. Contenus et formes d'enseignement

Contenus

Unité 1 – Occupations humaines (3 ECTS) – 38 périodes :

- Découvrir les occupations
- Définir les occupations
- Réaliser les occupations
- Occupations en contexte
- Transition occupationnelle
- Granularité des occupations
- Fresque du climat
- Modèle PEO
- Justice occupationnelle
- Déprivation occupationnelle
- Équilibre occupationnel

Unité 2 – Normativité, participation et handicap (3 ECTS) – 44 périodes :

- Participation sociale
- Représentations sociales des autres et de la différence (altérité/singularité)
- Représentations du handicap
- Construction des normes et leurs conséquences (exemple Handicap)
- Journée en FR avec scénarios
- Théories du handicap
- Les classifications : Classification Internationale du Fonctionnement (CIF) et Processus de production du Handicap (PPH)
- Protection de la participation dans la législation suisse
- Design universel

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|---|---|
| ☒ Cours magistral | ☒ Séminaire | ☐ Projet |
| ☒ Atelier/laboratoire | ☐ Simulation | ☐ Formation pratique/stage |
| ☐ Modalité digitale | ☒ Autre (préciser) :
expérimentation | |

6. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|----------------------------------|---|-----------------------------------|
| ☐ Écrit | ☒ Oral | ☐ Pratique |
| ☐ Dossier | ☒ Autre : travaux à rendre et à
faire pendant le cours | |

En première session, le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.
Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle ou il est en remédiation.
Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle ou il est en répétition.

La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·es au plus tard le jour de la présentation du module. Les critères d'évaluation sont explicités dans le guide du module, disponible sur Cyberlearn.

L'atteinte des objectifs d'apprentissage liés aux contenus des unités 1 et 2 (UE1 et UE2) est évaluée au moyen d'un examen oral de 20 minutes portant sur les deux unités, tenu aux semaines 5 et 6.

Les crédits du module ne sont attribués que si l'étudiant·e a obtenu 7 des 8 badges du module.

Les badges sont obtenus au fil du module en réalisant les activités proposées. Ces activités ont une visée formative. Elles sont validées par les enseignants du module et peuvent être reprises, améliorées ou compensées en cas de non-validation à la première tentative. Chaque activité soumise à validation dans le module est décrite précisément dans le guide du module, disponible sur Cyberlearn.

Exigences liées à la fréquentation et à la participation :

Unité 1 :

La participation aux ateliers d'analyse est obligatoire, attestée par une liste de signatures.

La participation à la fresque du climat est obligatoire, attestée par une liste de signatures. En cas d'absence, il sera demandé une attestation de suivi de fresque du climat ou la reprise l'année suivante de cette activité. Il est possible d'obtenir une équivalence en cas d'attestation de suivi d'une fresque du climat dans un autre contexte.

Unité 2 :

La participation aux cours d'altérité et de singularité est obligatoire, attestée par une liste de signatures. En cas d'absence, un travail compensatoire sera demandé.

La participation à la journée en fauteuil roulant (FR) et à l'atelier de débriefing est obligatoire, attestée par une liste de signatures. En cas d'absence, une journée de rattrapage est prévue durant l'intersemestre.

7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible
☐ Examen complémentaire

☐ Pas de remédiation
☐ Travail additionnel

Reprise de la ou des modalités d'évaluation échouées en première session, sous un format adapté à la reprise individuelle.

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant·e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus.

La répétition a lieu au plus tôt à la période d'examen suivant l'échec.

Conformément à l'art. 30, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

8. Remarques

Pour les travaux à remettre, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est permise sous certaines conditions. Pour des raisons d'intégrité intellectuelle, il est nécessaire de mentionner les outils d'intelligence artificielle générative utilisés, ainsi que l'objectif de leur utilisation (synthèse, explication, inspiration, citation, création d'images, de ppt...). Une utilisation non mentionnée ou une copie de propos (non produits par l'étudiant·e, donc) seront assimilées à du plagiat

9. Bibliographie principale

Brown, T.B. et al., (2025). *Human Occupation: Contemporary Concepts and Lifespan Perspectives*. Routledge.

Christiansen, C.H., & Townsend, E.A. (2010). *Introduction to Occupation: The art and science of Living*, 2nd éd. Pearson.

Duncan, E.A.S. (2021). *Foundations for practice in occupational therapy*. Elsevier.

Hammell, K. (2006). *Perspectives on disability and rehabilitation: Contesting assumptions, challenging practice*. Elsevier.

Meyer, S. (2013). *De l'activité à la participation*. De Boeck.

Molineux, M. (2004). *Occupation for occupational therapists*. Blackwell.

Whiteford, G.E., & Hocking, C. (2012). *Occupational science: Society, inclusion, participation*. Wiley-Blackwell.

10. Enseignant·es

I. Margot-Cattin, R. Bertrand, V. Simonet, M. Siegenthaler, M. Pajor, P. Margot-Cattin, J. Desrosiers, Ch. Mabon

Responsable de module : MARGOT-CATTIN Isabel

Descriptif validé le 8 septembre 2026, par BERTRAND LESEIR Martine